

Applicable au
24/08/2018



Publiée le
06 décembre 2018

Application de Fiche Règlementaire

À l'attention des prescripteurs exerçant à Mayotte

FR
81v2

Que prévoit cette fiche ?

Mise à jour du contexte de facturation
du code prestation **MTS**

Contexte de l'évolution :

L'avenant 6 à la convention nationale des médecins prévoit la création d'une majoration transitoire spécifique pour les patients de moins de 16 ans, pour les PS de Mayotte appelée MTJ.

La facturation de **MTS** n'est dès lors plus autorisée pour les patients de moins de 16 ans.

Les informations suivantes sont mises à jour :

Table 3 : compatibilité avec la qualité du bénéficiaire (âge min : **16 ans**)

Table 4 : compatibilité avec la nature d'assurance **AT**

Table 7 : ajout de la compatibilité avec les **SMG**

Table 12 : ajout de **CNP** et **VNP** dans les actes support de **MTS**

Table 14 : **MTS** ne fait plus partie des prestations non soumises à la **MTM**



Retrouvez les vidéos
d'accompagnement sur
notre site internet !

www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Actualité et support**

Sélectionnez votre solution et
rendez-vous dans « Vidéos tutos »



Cette évolution règlementaire sera intégrée dans une future mise à jour
logicielle de nos TLA.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)